

BUDGET

Les établissements publics d'enseignement supérieur mettent en garde depuis des mois sur leur situation, alors que les débats parlementaires autour du projet de loi de finances 2026 s'enlisent.

C'est une première pour l'université de Lille. Le rectorat a émis un avis défavorable au budget initial voté au mois de décembre pour l'année 2026. En cause, un déficit record, qui atteint 45 millions d'euros, soit deux fois plus que celui de l'année 2025. « Notre situation s'aggrave tout simplement parce que nous puisons tous les ans dans notre fonds de roulement », explique son président, Régis Bordet, à l'Humanité. S'il admet que « la situation s'est compliquée à cause du choc énergétique », en 2022, celui qui effectue son deuxième mandat à la tête de l'établissement des Hauts-de-France pointe aussi la responsabilité de l'État. « Notre subvention pour charge de service public (SCSP) par étudiant est inférieure à la moyenne nationale », signale-t-il. Soit 30 millions d'euros de moins en moyenne.

L'université lilloise, l'une des plus grandes de France, a accueilli 17 000 élèves supplémentaires en l'espace d'une décennie. Comme toutes les autres facultés, l'essentiel de son financement provient de la subvention d'État. Ainsi, elle concerne 64 % des fonds de l'université de Strasbourg, c'est-à-dire 385 millions d'euros, mais la présidence alerte, elle aussi, dans un communiqué de presse, sur un budget déficitaire de 14,5 millions d'euros : « Cette situation s'explique en majeure partie par les mesures salariales pas ou insuffisamment compensées par l'État. » Selon le Syndicat national de l'enseignement supérieur (Snesup-FSU), « plus de 80 % des universités et des établissements d'enseignement supérieur publics ont dû voter un budget en 2025 en déficit », souvent parce que la SCSP ne tient pas compte de l'inflation.

« On a absorbé un boom démographique, plus 70 000 étudiants depuis 2017, sans compensation et soutien de l'État », détaille Emmanuel de Lescure, le secrétaire général du syndicat, auprès du journal. Ce qui fait que la dotation moyenne par étudiant et le taux d'encadrement sont en baisse. » Des

élus jusqu'à la direction, « tout le monde fait le même constat ». Un point que « les arbitrages budgétaires des dernières années font peser la menace annuelle d'une augmentation exogène des dépenses à la charge des établissements », constate un rapport d'information du Sénat du 22 octobre 2025. La commission observe que « la compensation aux établissements du coût de mesures décidées par l'État s'est faite de manière partielle et retardée ».

Paris-I fait exploser les frais d'inscription des étudiants étrangers extracommunautaires.



L'université de Lille a voté un budget 2026 déficitaire de 45 millions d'euros. Deux fois plus que celui de 2025.

Universités et recherche : l'État diplômé en austérité

Par exemple, « les mesures dites "Guerini" ont permis l'augmentation du point d'indice en 2023 et 2024 », déclare le Snesup-FSU, mais « n'ont jamais été financées par l'État ». Autre point de crispation : la mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC), obligatoire à partir du 1^{er} mai 2026. Un accord a été signé pour que la part employeur soit assumée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Dans les faits, « les établissements prendront en charge cette dépense contrainte supplémentaire à 100 % », avertit Emmanuel de Lescure. Contacté, le ministère n'a pas répondu aux questions de l'Humanité, notamment sur ce point. Lors d'une audition au Sénat en octobre 2025, le ministre Philippe Baptiste a

estimé que les universités traversaient des difficultés, mais « ce n'est pas Zola non plus », a-t-il considéré.

L'OFFRE DE FORMATION ET LE NOMBRE DE POSTES D'ENSEIGNANTS RABOTÉS

« Dans ce contexte, les établissements votent des budgets, et certains font le choix du pire », note, consternée, la CGT Ferc Sup dans un communiqué du 12 décembre, à propos de la réduction de l'offre de formation et du nombre de postes d'enseignants-chercheurs. À l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, la direction a ainsi augmenté les frais d'inscription pour les étudiants étrangers extracommunautaires : 2 895 euros pour une année de licence, contre 178 euros, et 3 941 euros